

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant approbation du référentiel de validation pour le  
titre de compétence de «Installateur électricien  
industriel/Installatrice électricienne industrielle» dans le  
cadre de l'accord de coopération du 24 juillet 2003 relatif à  
la validation des compétences dans le champ de la  
formation professionnelle continue**

**A.Gt 18-07-2018**

**M.B. 27-08-2018**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'accord de coopération du 24 juillet 2003 relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française ;

Vu le décret de la Communauté française du 22 octobre 2003 portant assentiments à l'accord de coopération du 24 juillet 2003 relatif à la validation des compétences dans le champ de formation professionnelle continue, conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française ;

Vu le «test genre» du 6 juillet 2018 établi en application de l'article 4, alinéa 2, 1°, du décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française ;

Vu l'avis de l'Inspecteur des Finances, donné le 27 juin 2018 ;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 13 juillet 2018 ;

Vu la procédure d'élaboration du référentiel de validation des compétences pour le titre de compétence de «Installateur électricien industriel/Installatrice électricienne industrielle» ;

Vu la proposition des Commissions de référentiels et du Comité Directeur du Consortium de validation des compétences le 7 février 2018 ;

Sur proposition de la Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Le référentiel de validation pour le titre de compétence de «Installateur électricien industriel/Installatrice électricienne industrielle» est approuvé.

**Article 2.** - La Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 18 juillet 2018.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeunesse, des  
Droits des Femmes et de l'Egalité des Chances,

I. SIMONIS